



# Conseil économique et social

Distr. générale  
28 mars 2014  
Français  
Original : anglais

## Rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2014

(4-7 février 2014)\*

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Organisation de la session .....	3
A. Élection du Bureau du Conseil d'administration .....	3
B. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général .....	3
C. Adoption de l'ordre du jour .....	7
II. Délibérations du Conseil d'administration .....	8
A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. ....	8
B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF .....	9
C. Plan d'action chiffré de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017) .....	11
D. Débat thématique sur les actions menées par l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire .....	13
E. Évaluation : Programme pour les évaluations thématiques globales .....	16
F. Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes . . . .	18
G. Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2014. ....	21

\* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire, de sa session annuelle et de sa deuxième session ordinaire de 2014, qui seront publiés en tant que parties I, II et III. Ces rapports seront publiés sous forme définitive en tant que *Documents officiels du Conseil économique et social, 2014, Supplément n° 14* (E/2014/34/Rev.1-E/ICEF/2014/7/Rev.1).



H.	Conférence d'annonce de contributions .....	22
I.	Questions diverses .....	23
J.	Adoption des projets de décision.....	23
K.	Déclarations finales.....	23
Annexes		
I.	Session de réflexion spéciale intitulée « Partenaires pour le changement et le développement : intensification de la coopération entre l'Union européenne et l'UNICEF » .....	25
II.	Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014.....	27

## **I. Organisation de la session**

### **A. Élection du Bureau du Conseil d'administration**

1. Le Conseil d'administration a élu à la présidence Macharia Kamau, Représentant permanent du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à la vice-présidence Stephan Tafrov, Représentant permanent de la Bulgarie auprès de l'Organisation des Nations Unies, Ib Peterson, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, Denis Régis, Représentant permanent d'Haïti auprès de l'Organisation des Nations Unies, et Masood Khan, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

### **B. Déclarations liminaires du Président et du Directeur général**

2. Le Président du Conseil d'administration s'est dit honoré et très heureux d'exercer la fonction de Président pour 2014 et de collaborer avec les nouveaux membres du Bureau et le secrétariat de l'UNICEF. Il a fait remarquer qu'Anthony Lake, le Directeur général de l'UNICEF et grand champion de l'équité, était un authentique défenseur de la cause des pauvres, des marginalisés, des exclus, des victimes de conflits et de catastrophes, et de tous ceux dont les droits ont été bafoués ou ignorés ou qui se sont vu refuser l'égalité des chances.

3. Prenant la parole au nom du Conseil d'administration, il s'est dit choqué et attristé par le décès de deux membres du personnel de l'UNICEF lors d'attentats perpétrés contre des civils à Kaboul, le 17 janvier 2014, ajoutant que le décès de ces deux femmes venait rappeler, de tragique manière, que de nombreux membres du personnel de l'UNICEF travaillent dans des conditions difficiles et dangereuses pour mener à bien la mission de l'organisation auprès des enfants.

4. Il a affirmé que l'année 2014 était une année importante pour l'UNICEF, pour les enfants du monde entier et pour l'ensemble du système des Nations Unies. L'année du vingt-cinquième anniversaire de la Convention relative aux droits de l'enfant, jalon historique de l'évolution des droits de l'homme; la première année de mise en œuvre du plan stratégique et du budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017; l'année, aussi, des premières esquisses du programme pour l'après-2015, notamment grâce aux travaux du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable.

5. L'après-2015 laissait présager des changements notables dans le domaine du développement international multilatéral. L'UNICEF devrait faire ce qu'il fait le mieux – innover, réorganiser et mener –, et ce de manière à avoir le plus d'effet possible sur la vie des enfants, tout en employant au mieux les milliards de dollars de dons reçus par l'organisation.

6. Les principes, les attributions et les fonctions du Conseil d'administration devraient peut-être aussi être révisés. Le Comité devait être suffisamment souple et adaptable pour répondre aux impératifs du XXI<sup>e</sup> siècle dans le cadre des efforts déployés partout dans le monde pour que les perspectives offertes aux enfants deviennent réalité.

7. Tout aussi notablement, 2014 était par ailleurs l'avant-dernière année du compte à rebours avant l'échéance de 2015 fixée pour les objectifs du Millénaire

pour le développement et les objectifs nationaux connexes. Il fallait jouer contre la montre et collaborer avec les partenaires pour combler les lacunes et accélérer les choses. L'un des principaux partenaires de l'UNICEF dans ce processus avait été l'Union européenne, qui avait apporté un soutien majeur aux programmes et à l'action humanitaire de l'organisation. La collaboration entre les deux organisations avait essentiellement porté sur des aspects essentiels du développement, notamment la nutrition, la santé, l'éducation, la protection de l'enfance, la distribution d'eau et l'assainissement et l'accès des mineurs à la justice. Le Conseil d'administration avait eu la chance de prendre part le jour même à une session de réflexion spéciale consacrée à ce partenariat en plein développement et d'entendre les considérations d'un invité de marque, le Commissaire au développement Andris Piebalgs, à ce sujet.

8. Les partenariats avec les gouvernements, le secteur privé et la société civile étaient essentiels au travail de l'UNICEF. Les partenariats avec les membres du système des Nations Unies jouaient un rôle tout aussi important pour encourager la cohérence de l'action de l'ONU. Il avait été plaisant de constater que l'UNICEF progressait dans sa démarche de simplification et d'harmonisation inspirée des conclusions de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. C'est dans cet esprit que l'UNICEF avait collaboré avec d'autres organismes des Nations Unies sur un projet harmonisé de modification des procédures de présentation et d'approbation des descriptifs de programmes de pays, qui serait examiné au cours de la première session ordinaire.

9. L'année 2014 était une année charnière pour les enfants : les travaux concernant les objectifs du Millénaire pour le développement avaient pris fin et l'on commençait à plancher sur le programme de l'après-2015. Il était essentiel que les membres du Conseil d'administration participent à cette transition. Ils devaient user de leur pouvoir de décideurs et de porte-parole pour œuvrer à l'avènement d'un monde où chaque enfant pourrait profiter des bénéfices que lui offre la société.

10. Le Directeur général de l'UNICEF a commencé son allocution d'ouverture par un hommage aux deux membres du personnel de l'UNICEF ayant perdu la vie à Kaboul, Nasreen Khan et Basra Hassan, ajoutant que toutes les personnes qu'elles ont aidées, les enfants qu'elles ont sauvés, en Afghanistan et ailleurs, ainsi que la ferveur de leur engagement au service des autres devaient rester gravés dans les mémoires. À sa demande, l'assemblée a ensuite observé une minute de silence à la mémoire des deux femmes.

11. Le Directeur général a remercié le Président sortant et les membres du Bureau de 2013, notant que les nombreuses réalisations de l'année devaient beaucoup à la vigueur de l'équipe dirigeante, et il a souhaité la bienvenue au nouveau Président et aux membres du nouveau Bureau.

12. Il a ajouté que les efforts consacrés à l'examen quadriennal complet, au renforcement de la cohérence, à l'élaboration d'un dispositif de suivi axé sur les résultats, à la consolidation des services d'appui aux programmes de pays et à d'autres gains d'efficacité et de rentabilité avaient tous été guidés par le souci d'améliorer la vie des enfants.

13. Des efforts similaires avaient été entrepris sur le plan interne dans le cadre de l'initiative Efficacité et efficacité de l'UNICEF, parmi lesquels le récent lancement

d'une procédure de deux ans visant à créer un centre mondial, unique et intégré de partage de services pour les échanges commerciaux.

14. Abordant le thème des partenariats, il a souligné le rôle primordial des donateurs, dont les contributions étaient pour l'essentiel le fruit de l'action menée par les 36 comités nationaux pour l'UNICEF, et affirmé que de plus en plus d'efforts étaient déployés pour solliciter les donateurs des économies émergentes.

15. Il a ajouté que l'Union européenne, l'un des partenaires les plus actifs de l'UNICEF, serait mise à l'honneur à l'occasion d'une session de réflexion spéciale. Il convenait de rendre hommage à l'Union européenne pour le rôle de premier plan qu'elle jouait dans la protection de l'enfance, non seulement en appuyant les opérations de secours, mais aussi en aidant à créer les conditions durables nécessaires à la construction d'un avenir meilleur pour les enfants. L'Union européenne avait été l'un des plus importants donateurs de l'UNICEF en 2014, avec 320 millions d'euros investis dans des programmes de santé et de nutrition. Elle était également l'un des meilleurs partenaires de l'UNICEF sur le terrain.

16. Il a souligné que la protection des enfants contre la violence, la maltraitance et la privation de soins, qui ne faisait pas partie des objectifs du Millénaire pour le développement, ne recevait pas suffisamment d'attention. Heureusement, le programme pour l'après-2015 offrait une occasion de remédier à ce manquement. Il restait beaucoup à faire dans ce domaine. Tout d'abord, la protection de l'enfance devait faire partie intégrante de l'ensemble des domaines concernés par les programmes. Deuxièmement, elle supposait des changements durables, qui ne seraient obtenus qu'en aidant les gouvernements à adopter des lois et des politiques adaptées aux besoins des enfants. Troisièmement, un intérêt particulier devait être porté au sort des enfants en situation d'urgence, de conflit et de catastrophe naturelle, une démarche nécessaire à la construction, ou à la reconstruction, de nations stables et fortes, dans laquelle s'inscrivait l'initiative « Non à une génération perdue » en faveur des enfants de la République arabe syrienne. Quatrièmement, il fallait y associer des initiatives novatrices, telles que l'application mobile « Rapid FTR » de l'UNICEF, un service destiné à accélérer la recherche et la réunification des membres de familles séparées. La création d'un centre d'innovation de l'UNICEF à Nairobi permettrait de centraliser ce type d'initiatives et de partager les connaissances. Enfin, davantage de partenariats et des campagnes plus vastes permettraient d'accroître l'influence de ceux qui œuvrent en faveur des droits de l'enfant.

17. Il était impératif de disposer de données fiables dans tous ces domaines, notamment pour pouvoir lutter contre l'inégalité de l'accès aux services et de la protection, comme cela a été souligné dans le rapport annuel sur la situation des enfants dans le monde publié récemment par l'UNICEF.

18. Il a déclaré que les initiatives comme la campagne « Mettre fin à la violence envers les enfants » (End child violence) contribuaient grandement à marquer les esprits de manière durable, et a invité les délégations à se joindre à la cause, ce que beaucoup ont fait dès lors. Leurs membres se sont alors prêtés à une séance photo et se sont vu tamponner le logo de la campagne sur la main. Cette information et d'autres ont été partagées via les médias sociaux.

19. En réponse aux déclarations du Président du Conseil d'administration et du Directeur général, les délégations ont presque toutes exprimé leurs condoléances

suite aux décès survenus lors de l'attentat du 17 janvier à Kaboul, notamment ceux des deux membres du personnel de l'UNICEF.

20. La protection de l'enfance et les efforts visant à mettre fin à la violence à l'encontre des enfants, en particulier dans les situations de crise, ont reçu un soutien massif. Se déclarant alarmée par le nombre des cas de violence sexuelle contre des enfants recensés dans les situations d'urgence, l'une des délégations a salué la volonté de l'UNICEF de renforcer ses capacités et son autorité dans le domaine de la protection des enfants contre la violence sexuelle. Il a été souligné que la protection des enfants devait être une priorité stratégique du programme de l'après-2015.

21. L'une des délégations a souligné la forte corrélation existant entre la pauvreté et la maltraitance et l'exploitation des enfants, et s'est fait l'écho de plusieurs autres délégations en affirmant qu'il fallait investir davantage dans la création de mécanismes de protection de l'enfance et dans le renforcement des mécanismes existants. Une autre délégation a fait observer que la protection de l'enfance devait être abordée selon une perspective soucieuse de l'égalité des sexes.

22. Le rôle de chef de file joué par l'UNICEF en matière d'innovation a également été salué et reconnu comme essentiel à l'amélioration de la prestation de services et de la protection de l'enfance.

23. Plusieurs délégations ont fait remarquer qu'il restait fort à faire pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, soulignant que les objectifs non encore atteints devaient figurer en priorité dans le programme de développement pour l'après-2015. Une délégation a notamment souligné l'absence de progrès sur de nombreux objectifs en Afrique, recommandant que davantage d'attention soit portée à l'hétérogénéité des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs, ainsi qu'à la survie de l'enfant, à la mortalité des mères et des enfants de moins de 5 ans et au VIH/sida (transmission mère-enfant notamment), entre autres. Un intervenant a souligné l'importance de l'initiative « Committing to Child Survival: A promise renewed » (S'engager pour la survie des enfants : une promesse renouvelée).

24. L'UNICEF a été félicité pour sa contribution à intégrer les objectifs de développement durable dans le programme de développement pour l'après-2015. Les délégations ont insisté sur la nécessité d'inscrire la lutte contre les inégalités au programme de l'après-2015, l'une d'entre elles affirmant que le programme devait avoir pour principe fondamental de ne laisser pour compte aucun enfant, conformément au plan stratégique de l'organisation, qui vise à faire appliquer les droits de tous les enfants, y compris des plus défavorisés d'entre eux.

25. Exprimant son soutien au plan stratégique pour 2014-2017, une délégation a suggéré que sa mise en œuvre devait être mieux alignée sur les priorités et la planification stratégiques des pays concernés par les programmes et que, dans le cadre de la mise en œuvre du plan stratégique, il fallait s'attacher davantage à répondre aux besoins et aux difficultés des pays les moins avancés et des pays d'Afrique.

26. Une autre délégation a fait observer la forte persistance des inégalités en Amérique latine et dans les Caraïbes, qui entrave la lutte contre la pauvreté. Elle a, à ce titre, invité l'UNICEF à soutenir et à mettre en œuvre des stratégies et des programmes destinés à remédier aux problèmes de développement spécifiques aux pays à revenu intermédiaire, et, avec d'autres délégations, a souligné l'importance

de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Une autre délégation a demandé qu'une attention accrue soit consacrée à la situation des adolescentes, soulignant qu'il s'agissait d'un impératif sur le plan des droits de l'homme.

27. Plusieurs délégations ont salué le renforcement de l'action humanitaire, notamment grâce à l'initiative lancée en ce sens par l'UNICEF. L'une des délégations a félicité l'UNICEF pour sa contribution à l'action humanitaire collective et au programme de transformation de l'action humanitaire élaboré par le Comité permanent interorganisations. Les récentes interventions de l'UNICEF dans des situations d'urgence, en particulier dans la crise syrienne (notamment par le biais de l'initiative « Non à une génération perdue ») et en République centrafricaine. Un hommage a été rendu au courage du personnel de l'UNICEF dans ces situations d'urgence et à la grande qualité de leur travail.

28. S'agissant de l'examen quadriennal complet, les délégations ont reconnu le rôle essentiel joué par l'UNICEF dans l'élaboration du cadre de suivi et de communication intégré nécessaire à la mise en œuvre de l'examen. L'UNICEF a été invité à renforcer son engagement en faveur de la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies et de la coopération avec les autres organismes présents sur le terrain.

29. Concernant certains points inscrits à l'ordre du jour de la première session ordinaire, un certain nombre de délégations se sont félicitées de l'élaboration du nouveau Plan d'action pour l'égalité des sexes pour la période 2014-2017. Une délégation a exprimé son soutien au programme de travail établi pour 2014 en matière de collecte de fonds auprès du secteur privé et notamment à la priorité accordée aux marchés ayant le plus fort potentiel de croissance.

30. Une délégation a proposé que l'UNICEF organise une manifestation spéciale consacrée aux difficultés et aux succès rencontrés dans la mise en œuvre de la Convention relative aux droits de l'enfant, qui réunirait les parties prenantes concernées. Ce sujet devait être ajouté aux évaluations thématiques mondiales pour la période 2014-2017.

31. Le Directeur général a répondu qu'en luttant contre les mauvais traitements infligés aux enfants et en investissant dans la sécurité humaine et dans le secteur social, on parviendrait à faire reculer la pauvreté, et que l'investissement dans la santé, le bien-être et la protection des enfants était un moteur de croissance. Il a souligné que la mission de l'UNICEF était universelle et que le Fonds se devait d'intervenir dans tous les pays, quel qu'en soit le niveau de revenu, pour défendre les droits de tous les enfants, y compris les plus défavorisés et ceux d'entre eux souffrant d'un handicap.

### **C. Adoption de l'ordre du jour**

32. Le Conseil d'administration a adopté l'ordre du jour et le calendrier et arrêté l'organisation des travaux de la session (E/ICEF/2014/1).

33. Conformément à la règle 50.2 du Règlement intérieur, le Secrétaire du Conseil d'administration a annoncé que 39 délégations ayant le statut d'observateur avaient présenté des pouvoirs, dont 11 organisations internationales, 4 organisations non gouvernementales (ONG) et 8 comités nationaux pour l'UNICEF.

## **II. Délibérations du Conseil d'administration**

### **A. Rapport oral sur la suite donnée par l'UNICEF aux recommandations et décisions adoptées aux réunions du Conseil de coordination du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida**

34. À l'issue des observations liminaires du Directeur des programmes, le Chef adjoint VIH/sida a présenté le rapport.

35. Les délégations se sont félicitées de l'engagement de l'UNICEF en faveur de l'avènement d'une génération sans sida et ont salué les efforts déployés par le Fonds pour harmoniser ses programmes de lutte contre le VIH/sida avec ceux des autres organismes des Nations Unies grâce au programme commun ONUSIDA et à la répartition des tâches. Elles ont encouragé l'UNICEF à continuer de défendre l'accès des enfants à des services de prévention et de traitement du VIH fondés sur des données factuelles, et de veiller à ce que les faiblesses et les besoins spécifiques aux enfants touchés par le sida (en particulier les questions primordiales liées à l'adolescence), soient pris en compte dans la politique d'investissement d'ONUSIDA. Certaines délégations ont rappelé l'importance de la politique d'investissement pour la mise en œuvre de la stratégie d'ONUSIDA pour 2011-2015, en ce qu'elle permettrait de simplifier les procédures d'intervention et de planification pour les donateurs bilatéraux et multilatéraux, d'encourager la prise en main des programmes par les pays concernés et d'en améliorer la durabilité. D'autres délégations ont demandé à en apprendre davantage sur le rôle que jouerait le secrétariat d'ONUSIDA si ses effectifs étaient réduits, conformément à ce qui a été proposé dans la première esquisse du programme de développement pour l'après-2015.

36. Certaines délégations ont exprimé leur inquiétude au sujet du faible taux de traitement des enfants et ont exhorté l'UNICEF à collaborer avec d'autres coparrainants d'ONUSIDA et parties prenantes en vue d'atteindre l'objectif, fixé à l'échelle mondiale, de fournir à tous les enfants séropositifs du monde l'accès aux traitements antirétroviraux. D'autres, saluant le rôle de chef de file joué par l'UNICEF dans l'élimination, à l'échelle mondiale, de la transmission mère-enfant du VIH, l'ont encouragé à poursuivre ses efforts en vue d'éliminer les obstacles à l'accès aux soins et au traitement des femmes enceintes vivant avec le VIH et d'engager le dialogue avec les communautés pour promouvoir les tests de dépistage du virus. Certaines délégations, notant avec inquiétude que, bien que le nombre total de décès liés au sida ait diminué de 30 % depuis 2005, le nombre de ces décès chez les adolescents avait augmenté, ont instamment prié l'UNICEF de faire participer les jeunes à la planification et la mise en œuvre des programmes consacrés au VIH/sida, en particulier là où ils constituent un groupe cible important. D'autres ont relevé l'inégalité entre hommes et femmes face au VIH/sida, les femmes et les filles étant toujours confrontées à un niveau inacceptable de risque d'infection, et ont appelé l'attention sur le succès obtenu par les programmes intégrés de prévention du VIH dans d'autres secteurs tels que la santé, la nutrition, l'éducation et la protection. Elles ont demandé davantage d'informations sur la stratégie que l'organisation comptait mettre en place pour assurer le financement durable des programmes relatifs au VIH/sida.

37. En réponse, le Chef adjoint a reconnu que si la prise en charge du VIH pédiatrique faisait partie du plan mondial visant à éliminer la transmission du virus de la mère à l'enfant, elle n'avait pas mobilisé autant d'attention en 2012 et 2013 qu'auparavant, tout comme les efforts visant à étendre le dépistage systématique des femmes enceintes et à orienter les femmes séropositives vers des services de prise en charge et de traitement. Il a déclaré qu'il fallait impérativement aider les pays où la prévalence du VIH était élevée à étendre les programmes visant à améliorer la survie des enfants à la prise en charge du VIH pédiatrique, en intégrant le dépistage des enfants aux programmes de vaccination, de nutrition et de santé destinés aux enfants, ajoutant qu'il s'agissait là de l'essence même de l'approche dite « du double dividende ».

38. Il a noté que, dans les prochaines étapes de l'élaboration de programmes relatifs au VIH chez les adolescents, l'une des priorités essentielles serait d'ouvrir le dialogue avec les jeunes concernés et les gouvernements au sujet des politiques qui, à l'heure actuelle, restreignent toujours l'accès au dépistage. Il a cité l'exemple de l'Afrique du Sud, où l'âge minimum pour les tests de dépistage du VIH sans consentement parental a récemment été ramené à 12 ans. Affirmant qu'ONUSIDA continuerait à jouer un rôle de premier plan dans la coordination, la mobilisation des ressources et les activités de plaidoyer sur le VIH et le sida dans le cadre du programme de développement pour l'après-2015, il a souligné que le VIH/sida demeurerait une priorité essentielle du plan stratégique de l'UNICEF.

39. Il a souligné les efforts fournis par l'UNICEF dans la mobilisation de ressources en faveur de la lutte contre le VIH, notamment au moyen de collectes de fonds auprès du secteur privé organisées en collaboration avec les comités nationaux, et a annoncé que la direction informerait ultérieurement le Conseil d'administration au sujet de la stratégie globale de financement du programme de lutte contre le VIH.

## **B. Coopération au titre des programmes de l'UNICEF**

### **a) Approbation des descriptifs de programme de pays et de programmes régionaux révisés examinés lors de la deuxième session ordinaire de 2013**

40. En application de ses décisions 2002/4, 2006/19 et 2008/17, le Conseil d'administration a approuvé, selon la procédure d'approbation tacite, les descriptifs de programme de pays et de programmes régionaux révisés pour le Mexique et la Namibie ainsi que pour le programme sous-régional de la région du Golfe.

41. La représentante du Mexique s'est félicitée de l'adoption du programme de pays, qui, selon elle, contribuera à améliorer les conditions de vie des garçons et des filles et à renforcer les mécanismes mis en place pour promouvoir leurs droits. Elle a souligné les efforts fournis pour recenser et réduire les inégalités et pour améliorer les systèmes de protection de l'enfance. Le programme mexicain a été élaboré en tenant expressément compte des recommandations du Comité des droits de l'enfant, auquel le Mexique présentait désormais des rapports bien plus réguliers qu'auparavant. Elle a conclu en rendant hommage à l'action menée par l'UNICEF au Mexique, notamment en faveur de la protection des droits de l'enfant et dans le cadre du programme commun des Nations Unies pour la prévention de la violence sexiste dans les communautés autochtones mis en place dans deux États.

**b) Modifications des procédures régissant l'examen et l'approbation des descriptifs de programme de pays**

42. Après des observations liminaires de la Directrice générale adjointe aux programmes, le Directeur de la Division des politiques et de la stratégie a présenté le projet (E/ICEF/2014/P/L.1).

43. Il a remercié les États Membres d'avoir consacré autant d'efforts à la question. Il a annoncé que la nouvelle procédure permettrait d'aider les pays bénéficiaires des programmes à réduire le temps consacré à la planification au détriment de la mise en œuvre, de faciliter l'examen simultané des descriptifs de programmes de pays du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), de l'UNICEF et du Programme alimentaire mondial (PAM), et surtout de mettre davantage l'accent sur les résultats portant spécifiquement sur les enfants, que l'UNICEF devait atteindre en travaillant en priorité sur le couplage résultats-ressources. Dans le cadre du nouveau système, les résultats escomptés seraient, pour la première fois, associés à la répartition proposée des ressources.

44. Insistant sur le fait que le Conseil d'administration se verrait accorder suffisamment de temps pour examiner les descriptifs de programmes de pays et émettre des observations à leur sujet avant qu'ils ne soient présentés pour approbation, il a ajouté que l'UNICEF organiserait sur demande des consultations informelles portant sur des descriptifs spécifiques et se chargerait de faciliter au besoin des discussions en face-à-face. L'UNICEF travaillerait également en collaboration avec le Bureau pour convenir d'un mécanisme permettant de diffuser à l'ensemble du Conseil d'administration les observations formulées par n'importe quel État Membre au sujet d'un projet de descriptif de programme de pays.

45. Toutes les délégations qui ont pris la parole ont accueilli cette proposition avec satisfaction et ont félicité l'UNICEF des efforts investis dans son élaboration. Ils ont noté que les modifications proposées permettraient de renforcer l'appropriation de la procédure par les autorités nationales (notamment en alignant le calendrier de soumission des descriptifs sur la planification et les priorités nationales), de simplifier et d'harmoniser la démarche, conformément aux conclusions de l'examen quadriennal, d'améliorer le suivi de la contribution de l'UNICEF aux résultats obtenus en faveur des enfants, et de s'aligner sur le plan stratégique du FNUAP et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

46. Un certain nombre de délégations ont souligné la nécessité de mettre en place un processus ouvert et adapté d'examen par les membres du Conseil d'administration, dans le cadre duquel les observations seraient partagées par les membres avant approbation. Cela permettrait, d'après l'une des délégations, d'éviter un éventuel manque de transparence.

47. Certaines délégations ont recommandé une harmonisation plus poussée des descriptifs entre les différents fonds et programmes des Nations Unies, un groupe déclarant même qu'il aurait souhaité une proposition conjointe sur cette question. Une autre délégation a qualifié la proposition de grand pas en avant pour le processus d'élaboration de programmes interorganisations.

48. Il a par ailleurs été recommandé que l'UNICEF définisse clairement la chaîne de responsabilités des directeurs de programme, des représentants des pays, des

bureaux régionaux et du siège quant à la réalisation des objectifs fixés au titre des programmes.

49. Un groupe de délégations a demandé que des éléments spécifiques soient inclus dans les descriptifs de programme de pays (voir décision 2014/1). Un intervenant a demandé que les descriptifs de programme de pays soient, selon qu'il conviendra, traduits dans les langues officielles de l'ONU.

50. Le Directeur des politiques et de la stratégie a indiqué avoir pris note de toutes les observations. Il a ajouté que le nouveau projet, s'il était adopté, ne serait vraisemblablement pas mis en application à la session annuelle de 2014, prévue en juin, mais le serait très probablement en septembre, à la deuxième session ordinaire de 2014. Il a conclu en affirmant que l'UNICEF se réjouissait à la perspective de collaborer avec les membres du Conseil d'administration sur les moyens d'améliorer les procédures d'examen des descriptifs et de formulation des observations.

51. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/1 (voir annexe).

### **C. Plan d'action chiffré de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017)**

52. Après des observations liminaires de la Directrice générale adjointe aux programmes, la Conseillère principale pour l'égalité des sexes a présenté le plan d'action (E/ICEF/2014/5).

53. Les délégations se sont réjouies d'être informées de l'évolution du plan et de l'esprit de concertation dans lequel il était élaboré, notamment des consultations mises en place avec les États Membres et d'autres organismes des Nations Unies. Plusieurs d'entre elles ont déclaré attendre avec impatience les prochaines consultations avec le Conseil d'administration et l'examen du projet final lors de la session annuelle. L'une des délégations a indiqué avoir espéré que les travaux seraient, à ce stade, plus aboutis.

54. Le plan a été salué pour son approche double, centrée à la fois sur le déploiement d'efforts ciblés et la promotion de l'égalité des sexes, et alignée sur le plan stratégique. Nombre de délégations ont qualifié le plan de grand pas en avant fait par l'UNICEF en faveur de l'égalité des sexes, en particulier à l'heure où s'esquisse le programme de développement pour l'après-2015. Certaines délégations ont demandé davantage de précisions au sujet du calendrier et des 15 % de fonds alloués au renforcement des capacités et des ressources au titre du plan.

55. Notant que l'inégalité entre les sexes était l'une des principales formes de disparité observées chez les enfants, les délégués ont souligné l'importance de mettre l'accent sur l'égalité des sexes dans le couplage résultats-ressources pour faire avancer les droits de l'enfant. Ils ont encouragé l'UNICEF à mettre au point des indicateurs clairs et un système de contrôle des dépenses, afin que les blocages et les obstacles liés à la problématique hommes-femmes puissent être surmontés grâce à la mise en œuvre du plan. Certaines délégations ont salué le fait que le plan favoriserait l'engagement, à l'UNICEF, de la responsabilité de l'institution quant aux résultats liés à l'égalité des sexes et aiderait les pays à intégrer à leurs plans nationaux une démarche tenant compte de la problématique hommes-femmes.

D'autres ont noté avec satisfaction les contributions thématiques axées sur l'égalité des sexes et demandé davantage d'informations à ce sujet.

56. De nombreuses délégations ont salué les initiatives ciblées envisagées (instruction secondaire des filles, mariage précoce, égalité hommes-femmes, santé des adolescents). L'une des délégations a par ailleurs proposé d'ajouter au plan un axe consacré à la lutte contre la violence à l'encontre des filles et des jeunes femmes. Il a en particulier été remarqué que la thématique consacrée aux adolescents, un domaine relativement négligé du développement, aurait beaucoup à gagner de la mise en place d'une collaboration et d'efforts conjoints avec d'autres organismes des Nations Unies. Certaines ont insisté sur l'importance de la question des grossesses précoces, affirmant qu'il était essentiel d'impliquer également les garçons, les stéréotypes hommes-femmes et les relations de pouvoirs qui leur sont associées constituant autant d'entraves à l'autonomisation des filles et des femmes.

57. D'autres ont voulu savoir comment le plan comptait traiter la question de l'égalité des sexes et du handicap, en quoi l'approche de l'UNICEF différait des plans d'action pour l'égalité des sexes mis en place par d'autres organismes, et comment le plan serait mis en œuvre dans les petits États insulaires. Le Comité des ONG auprès de l'UNICEF a offert un soutien sans réserve au plan, encourageant le Conseil d'administration à réfléchir au rôle primordial que la société civile pourrait jouer en faveur de la réalisation des objectifs fixés.

58. Dans sa réponse, la Directrice générale adjointe a remercié les délégations du soutien énergique exprimé en faveur du plan et a confirmé que l'UNICEF collaborait très étroitement avec tous les organismes des Nations Unies sur la question de l'égalité des sexes, même si chaque organisation était en train de mettre au point un cadre de résultats adapté à ses activités et à son propre mandat. Elle a ajouté que le détail des ressources et des capacités requises au titre du plan devait encore être déterminé, mais qu'il serait disponible dans la version définitive du plan chiffré. Elle a indiqué que le fonds thématique servirait à financer les initiatives ciblées, l'innovation et les activités de suivi et d'évaluation relatives à la problématique hommes-femmes, mais que le recours à des fonds thématiques d'autres secteurs n'était pas exclu.

59. La Conseillère principale a souligné qu'il était important de disposer d'une combinaison équilibrée de résultats, de rapports et d'approches régionales relatifs à l'égalité des sexes issus de l'ensemble des bureaux de l'organisation de par le monde afin de refléter la structure décentralisée de l'UNICEF. Elle a confirmé que l'objectif des 15 % s'appliquait à toutes les dépenses réalisées au titre des programmes, et non aux seules initiatives spéciales, et que l'UNICEF était en train d'évaluer le marqueur politique égalité hommes-femmes en vue de déterminer le moyen de l'affiner davantage cet outil. Elle a indiqué que l'idée de mettre l'accent sur les adolescents est en partie née d'échanges entretenus avec d'autres organismes, une collaboration qui, a-t-elle rappelé, a déjà contribué à faire du mariage précoce l'une des priorités de l'action mondiale. Elle a ajouté que l'on développait également la collaboration dans les domaines de l'égalité hommes-femmes, de la santé et de l'éducation, tandis que la collaboration avec les États Membres avait aidé à élaborer des indicateurs fiables pour le cadre de résultats. Elle a confirmé que la question « égalité des sexes et handicap » était une préoccupation majeure, et que l'UNICEF entendait remédier aux effets des inégalités combinées sur la vie des enfants.

60. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/2 (voir annexe).

#### **D. Débat thématique sur les actions menées par l'UNICEF dans les situations de crise humanitaire**

61. Après des remarques liminaires de la part de la Directrice générale adjointe pour les affaires extérieures, le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a ouvert le débat. Un document de base a été distribué (E/ICEF/2014/CRP.4).

62. La Directrice générale adjointe a expliqué que la situation humanitaire évoluait rapidement et que la charge de travail de l'UNICEF et de ses partenaires ne cessait de croître. L'UNICEF prenait les mesures nécessaires pour faire face aux difficultés, y compris l'obligation d'intervenir dans des situations de plus en plus complexes et variées, et s'efforçait de saisir les occasions se présentant à lui. Il s'appuyait sur les enseignements tirés de situations d'urgence passées, telles qu'Haïti et le Pakistan en 2010, afin de mieux se préparer et planifier son action dans le cadre de situations plus récentes, notamment la crise en Syrie et les interventions d'urgence aux Philippines et en République centrafricaine.

63. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a expliqué que pour faire face au nombre croissant de demandes et à la multiplicité des situations humanitaires, l'UNICEF s'efforçait d'aborder sa collaboration avec les gouvernements et d'autres partenaires sous un angle plus stratégique. L'action de l'UNICEF consistait à répondre efficacement aux situations de crise humanitaire pour sauver des vies, protéger les droits, et remédier aux vulnérabilités d'une manière plus systématique. Il a présenté la nouvelle initiative de renforcement de l'aide humanitaire de l'UNICEF, qui découlait de son plan stratégique et visait à renforcer la mise en œuvre des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Il a également décrit les actions entreprises en collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies au sujet du programme de transformation du Comité permanent interorganisations et présenté au Conseil d'administration les résultats obtenus en 2012 concernant les enfants.

64. La plupart des délégations qui se sont exprimées l'ont remercié pour les informations fournies et salué les nouvelles initiatives entreprises par l'UNICEF, se félicitant que les questions humanitaires soient régulièrement inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration.

65. Des délégations ont félicité l'UNICEF pour la fiabilité et l'efficacité de son aide humanitaire, qui représente un tiers de son action. Un groupe de délégations a fait part de son inquiétude concernant le nombre et la gravité des crises humanitaires dans le monde. Une autre a souligné que le nombre de situations humanitaires, dont trois de niveau 3 nécessitant une mobilisation mondiale, constituait un défi de taille pour l'UNICEF.

66. Un hommage a été rendu aux membres du personnel qui prennent des risques et mettent leur vie en péril pour mener à bien la mission de l'UNICEF auprès des enfants. Comme l'a fait remarquer une délégation, le travail accompli dans des zones instables telles que la République centrafricaine, le Soudan du Sud et la République arabe syrienne était « extraordinaire ». L'ensemble des délégations ont exprimé leur appui à la campagne « No Lost Generation » (Non à une génération perdue) lancée dans le cadre de la crise en Syrie.

67. Notant que le nombre de crises humanitaires était certainement appelé à augmenter à l'avenir, certaines délégations ont voulu savoir si l'UNICEF disposait des capacités suffisantes. Elles ont demandé que l'organisation renforce les capacités de son personnel à répondre rapidement et efficacement à tous les types d'urgence. Il était également essentiel de stimuler les partenariats, y compris de consolider la coordination interinstitutions – l'un des principaux enseignements tirés des situations précédentes. Certaines délégations ont encouragé l'UNICEF à poursuivre le renforcement de ses partenariats, en particulier avec le Haut-Commissariat pour les réfugiés et le PAM, et à envisager des missions conjointes. Une délégation s'est enquis d'une future collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, qui élabore une stratégie de participation aux urgences humanitaires.

68. Un groupe de délégations a invité l'UNICEF à s'impliquer plus encore dans la mise en œuvre du programme de transformation du Comité permanent interorganisations. Un intervenant a demandé des informations supplémentaires sur les mesures prises par l'UNICEF pour honorer ses engagements dans ce sens.

69. La simplification des procédures mises en œuvre par l'UNICEF pour répondre à différents niveaux d'urgence, notamment de niveaux 2 et 3, a été saluée. Un groupe de délégations a demandé si ces procédures étaient appliquées par l'ensemble des organismes du système des Nations Unies et d'autres partenaires et affirmé attendre avec intérêt que les questions humanitaires soient mieux intégrées dans le cadre de développement découlant de l'examen quadriennal complet. Il serait notamment souhaitable de renforcer le système des coordonnateurs résidents pour que les questions humanitaires soient prioritaires dans les régions exposées aux catastrophes. Un autre groupe de délégations a demandé des précisions supplémentaires sur le rattachement hiérarchique des représentants de l'UNICEF dans les pays. D'autres ont félicité l'UNICEF pour avoir renforcé l'intégration de la gestion axée sur les résultats aux situations humanitaires.

70. De nombreuses délégations ont appuyé la mise en relation des besoins humanitaires et des objectifs de développement à long terme et salué à cet égard l'initiative de renforcement de l'aide humanitaire. Elles ont déclaré qu'il était essentiel de renforcer les capacités des communautés et des institutions locales à intervenir en cas de crise, ce qui contribuerait au développement à long terme. L'attention particulière que l'UNICEF accorde à la promotion de la résilience a également été saluée.

71. Protéger les enfants de la maltraitance, de l'exploitation et de l'abandon a été considéré comme prioritaire, notamment en période de conflit armé. La violation généralisée des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles commises à l'encontre d'enfants, de femmes et d'autres personnes, constitue un problème grave auquel la communauté internationale devait apporter une réponse. Une délégation a souligné que la communauté internationale connaissait la pire des crises en matière de protection de ces dernières années.

72. D'une manière générale, le système des Nations Unies devrait s'engager plus fermement dans la prévention des violations du droit humanitaire et des droits de l'homme. Une délégation a suggéré de former le personnel de l'UNICEF au droit international humanitaire. Une autre délégation a dit que le travail de l'organisation devait être guidé par les principes directeurs de l'aide humanitaire énoncés dans la

résolution 46/182 de l'Assemblée générale adoptée en 1991, et notamment le consentement du pays touché.

73. Encore une autre délégation a insisté sur l'importance de veiller au maintien du caractère apolitique de l'aide humanitaire. Elle a voulu connaître le montant des ressources destinées aux enfants de la République arabe syrienne et souhaité obtenir des précisions sur les informations faisant état du recrutement d'enfants, dans les camps de réfugiés, en vue de leur participation aux opérations militaires.

74. Une délégation a recommandé que l'aide humanitaire adopte une approche soucieuse de l'égalité des sexes, et félicité l'UNICEF pour son action dans les domaines de la violence sexiste, de la maltraitance et de l'exploitation dans les situations de crise humanitaire. Elle a précisé qu'il était important d'être attentif aux besoins des enfants les plus vulnérables, notamment des enfants handicapés.

75. Un groupe de délégations a souligné qu'il fallait parvenir à un équilibre d'une part entre le recours à des partenariats efficaces et la fourniture en temps opportun de l'aide, et d'autre part la nécessité de fournir des évaluations et un appui robustes dans des domaines tels que la gestion des risques, le contrôle interne et les mesures de sécurité dans des contextes difficiles et à hauts risques.

76. L'approche sectorielle de l'aide humanitaire a fait l'objet d'un certain nombre d'observations. L'UNICEF a été félicité pour son travail au sein des différents secteurs, et notamment l'amélioration des résultats obtenus dans ceux qu'il dirige. Un groupe de délégations a encouragé l'UNICEF à travailler plus en amont de manière à pérenniser le financement et les investissements futurs dans les moyens supplémentaires destinés aux chefs de file sectoriels. Il était important de limiter le recours aux secteurs aux seules crises humanitaires et de veiller à leur désactivation le moment venu. Par ailleurs, il fallait s'assurer que les pays participent aux secteurs et en gardent la maîtrise. Les délégations ont salué les résultats de l'évaluation de l'UNICEF en tant qu'agence chef de groupe et déclaré attendre avec intérêt le débat sur le rapport lors de la deuxième session ordinaire de 2014 du Conseil d'administration, en septembre.

77. S'agissant des ressources, une délégation de donateurs a souligné qu'il incombait aux donateurs de financer sans attendre les nouvelles interventions humanitaires mais qu'ils ne devaient pas oublier pour autant les crises « orphelines » et prolongées. Un groupe de délégations a prié l'UNICEF d'améliorer les rapports sur les ressources affectées à l'aide humanitaire et de présenter les résultats obtenus dans le rapport annuel du Directeur général. Une délégation a prié l'UNICEF d'organiser une consultation informelle sur les fonds thématiques de l'aide humanitaire, et notamment les principes, modalités et avantages comparatifs de leur utilisation.

78. Plusieurs délégations ont également félicité l'UNICEF pour son approche novatrice, comme les transferts en espèces sans conditions en cas de crise humanitaire.

79. Lors des prochaines crises humanitaires, il faudrait accorder une plus grande attention à la sécurité du personnel local, qui devrait être pris en compte dès le début dans les plans de sécurité.

80. L'organisation World Vision International a fait part de sa grande satisfaction d'avoir un partenariat fort avec l'UNICEF pour les interventions humanitaires.

81. La Directrice générale adjointe a pris la parole et remercié les délégations pour le soutien fort qu'elles apportaient au personnel travaillant dans des situations difficiles, ainsi que pour leurs observations sur l'importance des liens entre initiatives humanitaires et initiatives en matière de développement, la reconnaissance du savoir-faire de l'UNICEF, l'importance du renforcement des capacités et des partenariats, de la résilience et de l'amélioration du suivi et de l'établissement de rapports basés sur les résultats. Elle a salué les efforts déployés en vue d'améliorer les interventions humanitaires, notamment grâce à l'initiative de renforcement de l'aide humanitaire, qui visait à s'assurer que l'UNICEF disposait des moyens, du personnel et des partenariats suffisants, et le programme de transformation, qui était mis en place par tous les organismes concernés. Avec le Directeur général, ils se sont félicités du précieux partenariat conclu avec World Vision International et d'autres partenaires du secteur humanitaire.

82. Le Directeur du Bureau des programmes d'urgence a fait remarquer que l'UNICEF prenait des mesures afin de mieux intégrer les membres du personnel local au dispositif de sécurité. Les principes humanitaires se trouvaient au cœur des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire et de la programmation axée sur les droits de l'homme dans un contexte humanitaire. L'UNICEF a appuyé sans réserve l'approche sectorielle; les investissements étaient également nécessaires dans la coordination sectorielle nationale, en ce qu'ils constituaient une alternative dans diverses situations. Il a déclaré que le travail des représentants de l'UNICEF était régulièrement contrôlé, notamment par le système des coordonnateurs résidents/coordonnateurs de l'aide humanitaire. Concernant les ressources affectées à la crise syrienne, il a précisé que les fonds soutenaient les actions menées pas uniquement en République arabe syrienne mais également dans les pays voisins touchés par le conflit. L'UNICEF attendait avec intérêt de collaborer avec le Conseil d'administration et d'autres partenaires dans le cadre de l'initiative de renforcement de l'aide humanitaire, qui prévoyait notamment d'examiner si l'UNICEF disposait des capacités et ressources nécessaires à la fourniture d'une aide humanitaire efficace.

83. Le Directeur exécutif a souligné qu'il importait d'intégrer l'action humanitaire aux initiatives habituelles de développement, particulièrement compte tenu du nombre croissant des urgences. Cette augmentation fragilisait l'UNICEF, notamment ses ressources humaines. L'UNICEF appuyait sans réserve les mesures visant à améliorer la sécurité du personnel local, un aspect essentiel des mesures visant à renforcer la sécurité de l'ensemble du personnel. Dans le cas de la crise syrienne, le Fonds s'efforçait de mettre fin aux violations intolérables des droits des enfants, y compris au recrutement d'enfants dans le conflit. Il a appelé tous les acteurs à veiller à la protection des droits des enfants.

## **E. Évaluation : Programme pour les évaluations thématiques globales**

84. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le Programme des évaluations thématiques globales réalisées par le Bureau. Il a expliqué qu'il s'agissait du premier programme de ce type qui était présenté en même temps que le plan stratégique 2014-2017. Le Bureau produirait quatre grandes évaluations par an, deux de moindre envergure et deux synthèses en plus d'études préliminaires et d'examen méthodologiques. Selon les coûts indicatifs, les grandes évaluations

coûteraient quelque 450 000 dollars, tandis que les évaluations de moindre portée coûteraient quelque 250 000 dollars et les études 50 000 dollars.

85. Des délégations ont salué le Programme, notant que les efforts de l'UNICEF en matière d'évaluation renforçaient l'application du principe de responsabilité et permettaient de tirer les enseignements de l'expérience. Il s'agissait d'outils de gestion du savoir essentiels à la validation et à l'amélioration de l'impact de l'action de l'organisation sur le terrain. D'autres délégations ont salué la volonté de transparence de l'UNICEF et approuvé l'objectif affiché de se concentrer en priorité sur les résultats des programmes. Certaines délégations ont demandé à l'UNICEF si l'efficacité et l'efficacités de la gestion institutionnelle pouvaient également être prises en compte dans ces évaluations.

86. Certaines délégations ont demandé s'il y aurait une évaluation de la mise en œuvre, par l'UNICEF, de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. D'autres ont voulu obtenir des précisions quant au rôle joué par le Bureau de l'évaluation dans l'appui aux évaluations régionales et nationales et demandé si des évaluations décentralisées étaient prévues. Quelques délégations ont demandé si le financement des évaluations thématiques globales était suffisant, notant qu'elles devaient être financées au titre des ressources autres que les ressources de base. Plusieurs délégations ont expliqué qu'elles espéraient que la couverture serait abordée de manière globale, y compris la couverture systématique des pays, et suggéré que l'UNICEF envisage de réaliser une étude méthodologique sur cette question.

87. Des délégations ont félicité l'UNICEF pour avoir réalisé des évaluations conjointes sur la programmation conjointe avec d'autres organismes des Nations Unies et suggéré que des directives communes soient préparées de sorte que des évaluations et les réponses de la direction soient présentées de manière cohérente. Certaines délégations ont déclaré attendre notamment avec intérêt le débat consacré à l'évaluation de la protection de l'enfance, qui se tiendrait lors de la deuxième session ordinaire du Conseil d'administration. Elles voulaient également obtenir des précisions concernant la prise en compte systématique de l'égalité des sexes dans les évaluations et la manière dont elles intégreraient la question de l'équité, les liens entre aide humanitaire et développement à long terme et des questions multisectorielles telles que les enfants handicapés. D'autres encore ont posé des questions concernant les évaluations de l'efficacité des programmes, en particulier les possibilités d'évaluation du plan stratégique, et l'examen des plans à venir, dans le contexte plus large des évaluations achevées.

88. Le Directeur général a expliqué qu'il convenait de faire la différence entre les évaluations des résultats des programmes, qui prendraient certainement en considération des questions de gestion, et les évaluations de la gestion à proprement parler.

89. Le Directeur a également fait remarquer que les questions relatives aux ressources humaines, à la gestion et aux budgets, dont les évaluations régionales décentralisées et les évaluations nationales, étaient habituellement traitées dans le rapport annuel d'évaluation présenté lors des sessions annuelles du Conseil d'administration. Selon lui, une évaluation de l'examen quadriennal complet avait plus sa place dans un audit que dans une évaluation. Concernant la mobilisation des ressources, même si les fonds disponibles ne suffiraient pas à couvrir les quatre années, il ne doutait pas que l'UNICEF trouverait les fonds nécessaires et que les

priorités des évaluations thématiques globales énoncées dans le plan seraient financées. Il a salué l'idée d'une étude méthodologique sur la couverture mais noté qu'il s'agissait d'une première étape importante dans la surveillance du choix des pays au cours des quatre prochaines années. Il a insisté sur la pertinence des évaluations communes, ajoutant qu'il serait plus indiqué d'en discuter lors de réunions informelles communes des conseils d'administration concernés. Il a convenu qu'il fallait accorder une plus grande attention à la question de l'égalité des sexes et de l'équité du statut des deux sexes et, plus généralement, à la question des droits de l'homme dans les évaluations, et précisé que la question des enfants handicapés serait examinée dans l'évaluation sur l'inclusion sociale.

90. Le Directeur a clos la réunion en déclarant qu'il ne suffisait pas de faire des évaluations pour améliorer les résultats mais qu'il fallait également que l'encadrement utilise les conclusions, mette en œuvre les recommandations qui y sont formulées et mènent les actions qui y sont suggérées.

## **F. Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

91. Le Directeur général adjoint a précisé que les états financiers 2012 de l'UNICEF étaient les premiers à être présentés selon les normes IPSAS et annoncé que le Comité des commissaires aux comptes avait formulé une opinion sans réserve. Il a appelé l'attention sur la note 35 des états financiers, relative aux relations entre l'UNICEF et les comités nationaux pour l'UNICEF.

92. Le Contrôleur a donné un résumé du rapport et des états financiers. Il a noté que les charges de l'UNICEF étaient restées conformes aux prévisions pour toutes les catégories du budget. À la fin de 2012, le montant des actifs s'élevait à 5,7 milliards de dollars et se composait principalement d'encaisses et d'investissements, de contributions à recevoir, et d'avances dues au titre de transferts en espèces, de l'inventaire des programmes et de biens durables. À la fin de 2012, le passif s'élevait à un montant de 2,6 milliards de dollars, pour un actif net de 3,1 milliards. Au total, les produits de 2012 s'élevaient à 3,09 milliards de dollars, dont 96 % représentaient les contributions volontaires versées par les gouvernements, les comités nationaux et d'autres organisations non gouvernementales, les 4 % restants provenant de ventes de produits et services et d'intérêts. Les charges s'élevaient à un montant total de 3,6 milliards, soit un excédent net de 300 millions de dollars. Globalement, 85 % du budget ont été consacrés aux programmes et 15 % au budget institutionnel, aux activités privées de levée de fonds et aux partenariats.

93. Le Comité avait formulé 26 recommandations pour 2012, contre 28 en 2010 et 2011, portant principalement sur les domaines suivants : a) le suivi de la mise en œuvre de l'Accord de coopération avec les comités nationaux; b) la gestion du budget; et c) la gestion du budget-programme et du budget institutionnel. L'application des recommandations formulées pour 2012 avait commencé et celle des recommandations pour 2010-2011 se poursuivait, avec une fin prévue en février 2014.

94. En réponse aux recommandations formulées pour 2012, l'UNICEF avait fourni au Comité des commissaires aux comptes les renseignements supplémentaires demandés concernant les catégories de charges et intégré le suivi de l'exécution du budget. Le Fonds travaillait avec le Comité pour mieux différencier les charges afférentes aux programmes et les charges de fonctionnement et il collaborait avec d'autres organismes des Nations Unies pour améliorer le contrôle et les garanties de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds aux partenaires d'exécution. Une nouvelle version des directives relatives à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds était en cours d'élaboration et serait bientôt diffusée. L'UNICEF travaillait avec les comités nationaux à l'établissement de nouveaux plans stratégiques communs pour la période 2014-2017 et d'autres mesures destinées à améliorer les taux de contribution au Fonds, la déclaration des produits et les catégories de charges.

95. Des délégations ont salué l'engagement de l'UNICEF envers une plus grande transparence et un plus grand respect du principe de responsabilité, notamment par la mise en œuvre réussie des normes IPSAS, qui méritait d'être saluée. Elles l'ont félicité pour l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes pour 2012. Tout en soulignant le bon état d'avancement de l'application des recommandations formulées par le Comité pour l'exercice biennal 2010-2011, elles ont encouragé l'UNICEF à poursuivre dans cette voie.

96. Les contributions considérables versées par les comités nationaux au budget de l'UNICEF, notamment au titre des ressources autres que les ressources de base (essentiels), ont été saluées. Toutefois, des efforts supplémentaires devaient être déployés pour améliorer les relations entre l'UNICEF et les comités nationaux, s'agissant principalement des accords de coopération, qui pourraient être plus transparents et suivis et mis en œuvre avec plus de cohérence. Il était important de collaborer avec les comités nationaux en vue de renforcer le contrôle et le suivi. Les plans stratégiques et les feuilles de route conjoints élaborés récemment ont été salués, un groupe de délégations suggérant la création de groupes d'examen par les pairs parmi les comités. Ce groupe a précisé qu'il importait de respecter le taux de 75 % de fonds transférés à l'UNICEF dans les délais prévus et de pouvoir compter de même sur les 25 % restants. Un autre groupe de délégations a noté qu'il était difficile de procéder à une évaluation comptable des activités de sensibilisation aux droits de l'enfant menées par les comités nationaux. Plutôt que d'entrer dans la catégorie des coûts administratifs, elles devraient être considérées comme faisant partie de la contribution des comités nationaux à l'exécution du mandat de l'UNICEF.

97. Plusieurs délégations se sont prononcées en faveur d'un plus grand contrôle de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, faute de quoi elles craignaient que l'UNICEF ne s'expose à des risques. Le Fonds a été invité à poursuivre l'application des recommandations du Comité des commissaires aux comptes à ce sujet et à diffuser des informations sur les avancées réalisées. En particulier, l'UNICEF et les autres organismes devaient donner la priorité au cadre de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds et veiller à sa mise en œuvre complète.

98. Le troisième sujet de préoccupation exprimé par les délégations concernait l'utilisation du budget-programme pour couvrir des charges de fonctionnement sans rapport avec des programmes ni des projets. L'UNICEF devait préciser quelles

charges correspondaient aux programmes, à la gestion et à d'autres activités d'appui, une démarche essentielle au recouvrement intégral des coûts et à l'application des décisions du Conseil d'administration relatives au recouvrement et à la classification harmonisée des coûts.

99. Des délégations ont demandé à l'UNICEF de fournir des précisions sur les charges engagées dans certains domaines d'intervention. Un groupe a suggéré que le Fonds classe ses charges selon les catégories recommandées par le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires au sujet de la présentation d'un budget intégré, à savoir notamment les ressources humaines, les finances et les achats. Le groupe aimerait que les informations financières des prochains états financiers audités soient présentées selon ce modèle. De manière générale, il faudrait harmoniser la présentation du budget intégré et celle des états comptables présentés au Conseil d'administration.

100. L'UNICEF a également été encouragé à renforcer les contrôles internes et à améliorer le suivi, le contrôle des dépenses et la gestion des programmes dans les bureaux de pays, et à veiller au respect des politiques et procédures en matière d'achats et de gestion des biens durables. Une délégation a demandé à l'UNICEF de rendre plus d'informations publiques dans les cas d'irrégularités et de faire connaître les sanctions prises. Une autre a demandé qu'une plus grande attention soit accordée aux charges à payer non budgétisées au titre des prestations dues à la cessation de service.

101. Dans sa réponse, le Directeur général a insisté sur le travail essentiel accompli par les comités nationaux s'agissant de levée de fonds ou d'activités de sensibilisation. Il a salué l'attention accordée à l'objectif des 75 % de financement fixé pour tous les comités. Cette question avait fait l'objet de longues discussions l'an passé avec les commissaires aux comptes et les comités nationaux y accordaient le plus grand sérieux. Dans la mesure où les plus petits comités nationaux pouvaient avoir besoin de plus de temps pour atteindre l'objectif, l'UNICEF travaillait avec eux à l'élaboration de feuilles de route spécifiques et réfléchissait à la prestation d'autres formes d'assistance. Il s'est félicité que les délégations comprennent que les comités nationaux étaient des entités juridiquement indépendantes de l'UNICEF et que leur statut fiscal variait selon les pays. Concernant l'évaluation des activités de sensibilisation, il a expliqué que la question était complexe et serait traitée au cours de l'année à venir, et que de grands progrès seraient certainement réalisés.

102. La Directrice générale adjointe a expliqué que la politique harmonisée concernant les transferts de fonds faisait l'objet d'un audit commun au PNUD, au FNUAP et à l'UNICEF et que les trois organismes collaboraient en vue d'élaborer un nouveau document directif se fondant sur les recommandations formulées dans l'audit. En interne, l'UNICEF venait de lancer une nouvelle stratégie de gestion des relations avec les partenaires d'exécution, s'appuyant sur la création de postes supplémentaires et l'établissement de nouveaux dispositifs de suivi. Il s'agissait d'une priorité élevée pour le Fonds.

103. Pour mettre en œuvre les recommandations du Comité des commissaires aux comptes, le Contrôleur a expliqué que l'UNICEF avait mis en place un plan avec des responsabilités bien établies. Concernant la collaboration avec les comités nationaux, un plan d'action était en cours de discussion et l'UNICEF s'engageait à le mettre en œuvre.

104. Il a expliqué que les catégories budgétaires étaient revues pays par pays en vue de s'assurer que les charges de gestion du budget institutionnel n'étaient pas imputables aux programmes, et que les postes directement liés à la mise en œuvre des projets financés au titre des ressources autres que les ressources de base étaient également financés par ces ressources. Il a noté que si les états financiers reprenaient les principales catégories de charges, les notes du rapport financier étaient plus détaillées et il a suggéré aux délégations de s'y reporter si elles souhaitaient des précisions. Concernant l'assurance maladie après la cessation de service, l'UNICEF possédait des réserves plutôt importantes et il comptait les alimenter encore. Au sujet de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, l'UNICEF faisait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur la mise en œuvre de nouveaux plans, notamment grâce au rapport annuel du Bureau de l'audit interne et des investigations.

105. Le Conseil exécutif a adopté la décision 2014/3 (voir annexe II).

### **G. Collecte de fonds dans le secteur privé : plan de travail et projet de budget pour 2014**

106. La Directrice de la collecte de fonds privés et des partenariats a présenté le rapport sur la collecte de fonds et les partenariats dans le secteur privé (E/ICEF/2014/AB/L.1).

107. Après des observations liminaires de la Directrice générale adjointe pour les affaires extérieures, la Directrice de la collecte de fonds privés et des partenariats a présenté le plan de travail et le projet de budget pour 2014 (E/ICEF/2014/AB/L.1).

108. Des délégations ont salué les initiatives de collecte de fonds menées par la Division de la collecte de fonds privés et des partenariats, les bureaux de pays et les comités nationaux de l'UNICEF, saluant l'augmentation des ressources mobilisées et la diminution constante des charges de fonctionnement. Certaines délégations ont souligné les efforts entrepris pour lier le budget de la Division de la collecte de fonds privés et des partenariats au budget intégré de l'UNICEF, déclarant que les informations présentées étaient ainsi plus transparentes. D'autres ont encouragé la Division à poursuivre ses efforts de rationalisation, s'agissant notamment de la réduction de ses frais de gestion, ainsi que la restructuration de ses relations avec les comités nationaux en vue de renforcer le contrôle de la conformité et la gestion des risques.

109. Certaines délégations ont insisté sur la nécessité de poursuivre le contrôle de la conformité à l'Accord de coopération conclu avec les comités nationaux, de manière à s'assurer que les recommandations formulées dans le rapport 2012 du Comité des commissaires aux comptes étaient bien appliquées, et appelé à un suivi effectif des activités des comités nationaux. D'autres ont noté l'augmentation nette des mises de fonds alors que le budget était réduit, caractéristique de la tendance générale tendant à obtenir des retours maximum sur investissement, et elles ont voulu avoir la confirmation que les précautions nécessaires seraient prises dans ces nouvelles campagnes de collecte de fonds.

110. La Présidente du Groupe permanent des comités nationaux pour l'UNICEF s'est félicitée des bonnes relations entre la Division de la collecte de fonds privés et des partenariats et les comités nationaux, notant combien il était difficile de parvenir

à un équilibre satisfaisant entre indépendance et interdépendance. Elle a salué la diversité des comités nationaux, notamment concernant l'objectif des 75 % de contribution, mais affirmé qu'ils avaient tous à cœur d'aider les enfants du monde. Les comités nationaux et l'UNICEF, sur un pied d'égalité, avaient mis en place des mécanismes de suivi pour renforcer la conformité à l'Accord de coopération.

111. La Directrice a convenu de la nécessité de veiller en permanence au respect de l'Accord de coopération de 2011 et noté qu'au cours de la première année d'entrée en vigueur de l'Accord, il fallait accorder une attention particulière à la mise en place de mécanismes de contrôle. Elle ne doutait pas que les recommandations des auditeurs externes seraient appliquées et suivies au cours des années à venir. Elle a remercié le Comité des commissaires aux comptes pour l'appui qu'il manifestait au développement des activités de collecte de fonds et aux efforts visant à réduire les charges de fonctionnement. Elle a expliqué que le budget annuel de la Division de la collecte de fonds privés et des partenariats était considéré comme faisant partie du budget intégré, et précisé qu'il serait ajusté en fonction de l'évolution des marchés. Il en allait de même pour les mises de fonds pour la collecte de fonds dans le secteur privé : les activités qui n'avaient pas eu le rendement attendu seraient revues. Cette approche était conforme au principe de transparence suivi par l'UNICEF, ainsi qu'au principe de responsabilité de l'organisation devant le Conseil d'administration.

112. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2014/3 (voir annexe).

## **H. Conférence d'annonce de contributions**

113. Le Directeur exécutif a présenté la conférence. Il a remercié les partenaires de l'UNICEF, soulignant que les partenariats constitueraient toujours la pierre angulaire de toutes les activités du Fonds en faveur des droits des enfants à la santé, à la sécurité et à l'éducation malgré les obstacles rencontrés.

114. Il a déclaré que l'UNICEF ne pourrait obtenir les résultats prévus par le plan stratégique sans un financement suffisant. Il a ajouté que le Fonds comptait sur la générosité des nombreux partenaires dont l'aide financière lui permettait de réagir rapidement en cas d'urgence humanitaire et de dispenser les soins et le soutien psychologique nécessaires aux survivants des conflits, de fournir des vaccins, d'éduquer, d'amener l'eau et l'hygiène aux communautés vulnérables et d'accès difficile.

115. Soulignant que le montant des ressources de base versées par les gouvernements avait diminué de 6 % entre 2012 et 2013, il a appelé les partenaires à verser des ressources suffisantes pour atteindre les résultats prévus.

116. Les représentants de 11 gouvernements se sont engagés à appuyer l'UNICEF en versant des contributions d'un montant total de 52 millions de dollars<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> Pour connaître dans le détail les montants des contributions promises ou versées par les gouvernements au titre des ressources de base pour 2013 et 2014 (au 6 février 2014), voir le document « UNICEF regular resources: Pledges for 2014 » (E/ICEF/2014/CRP.2), publié sur le site Web du Conseil d'administration de l'UNICEF (uniquement en anglais). Les contributions incluent également les promesses faites lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions aux activités de développement de novembre 2013 et en dehors de ces

117. Le Directeur général a remercié les gouvernements, déclarant que l'UNICEF respecterait les engagements pris dans son plan stratégique, qu'il s'engageait au respect des principes de responsabilité et de transparence, à l'application du principe de tolérance zéro en cas de fraude, à une gestion et à un contrôle financiers solides, et à une gestion des risques dans les conditions souvent instables et volatiles dans lesquelles il est appelé à intervenir.

## **I. Questions diverses**

### **Liste des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire**

118. La liste des questions inscrites à l'ordre du jour provisoire de la session annuelle 2014 du Conseil d'administration a été présentée par la Secrétaire du Conseil.

## **J. Adoption des projets de décision**

119. Le Conseil d'administration a adopté les décisions 2014/1 à 2014/4 (voir annexe II).

## **K. Déclarations finales**

120. Dans ses déclarations finales, le Directeur général a rappelé certains chiffres débattus pendant la session, notant que certains étaient positifs, alors que d'autres montraient qu'il restait encore bien des obstacles avant que les droits de l'enfant soient respectés dans le monde entier. Ces chiffres et certains événements, comme le décès tragique de deux employées de l'UNICEF et d'autres personnes lors des récentes attaques terroristes de Kaboul, devraient inciter à poursuivre la réflexion sur les nouvelles manières d'aider au mieux les enfants : transversalisation multisectorielle des programmes, notamment de la protection; liens entre aide humanitaire et développement et la résilience dès les premiers jours des interventions d'urgence; et prise en compte de l'égalité des sexes et des droits des femmes et des filles dans toutes les activités de l'UNICEF. Il fallait se consacrer plus encore aux plus défavorisés, alors que les inégalités dans le monde ne cessaient de croître au lieu de reculer. Il a remercié les participants pour leur appui et les condoléances exprimées concernant le décès des deux collègues. Les employés de l'UNICEF partout dans le monde étaient particulièrement sensibles à ces marques de reconnaissance, notamment ceux qui se trouvaient dans les endroits les plus difficiles et les plus dangereux.

121. Prenant à son tour la parole, le Président du Conseil d'administration a souligné que la réunion avait été productive, grâce à la grande motivation des participants et au travail remarquable accompli par la Secrétaire et son équipe pour que la réunion se déroule le mieux possible. Il a remercié les facilitateurs pour les négociations sur les quatre décisions adoptées par le Conseil d'administration. Ces décisions, ainsi que les exposés et les débats tenus pendant la session, montraient que l'UNICEF était une organisation qui apprenait et continuait d'innover. Il a

---

manifestations. Au 6 février 2014, l'UNICEF avait reçu un montant total de 121 millions de dollars au titre des ressources de base pour 2014 de la part de 32 gouvernements.

encouragé les États Membres à continuer d'appuyer l'UNICEF dans sa défense des droits des enfants et dans la lutte contre l'inégalité, notamment dans le cadre de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Insistant que des partenariats stratégiques forts étaient de plus en plus importants pour garantir l'efficacité des interventions de l'UNICEF sur le terrain, il a salué le partenariat avec l'Union européenne, qui avait fait l'objet d'une session de réflexion spéciale. Il a déclaré attendre avec intérêt la prochaine session de réflexion spéciale consacrée aux enfants africains, pour apprendre plus sur la manière dont l'UNICEF pouvait innover, renforcer et développer sa collaboration et ses partenariats avec l'Union africaine et les gouvernements africains en vue d'obtenir des résultats durables pour les enfants.

## Annexe I

### **Session de réflexion spéciale intitulée « Partenaires pour le changement et le développement : intensification de la coopération entre l'Union européenne et l'UNICEF »**

1. Au cours de son exposé, l'intervenant invité, le Commissaire européen en charge du développement, Andris Piebalgs, a salué l'action de l'UNICEF en faveur du respect des droits des enfants, qui consistait en partie à apporter un appui essentiel à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, une priorité urgente à la fois pour l'UNICEF et l'Union européenne.
2. Il a expliqué que le lancement des objectifs du Millénaire pour le développement, en 2000, avait permis de placer les enfants au centre de l'aide internationale au développement. Ils avaient suscité un engagement national et un appui international sans précédent au profit d'un ensemble d'objectifs principalement axés sur les enfants, les femmes, et les plus défavorisés et vulnérables.
3. L'Union européenne et ses États membres étaient les principaux partenaires de l'UNICEF, sa contribution représentant plus de la moitié du montant total des contributions versées par les gouvernements au Fonds. L'Union européenne collaborait avec l'UNICEF dans des domaines essentiels, tels que l'action humanitaire et des initiatives et mouvements mondiaux tels que Toutes les femmes, tous les enfants, Renforcer la nutrition et le Partenariat mondial pour l'éducation.
4. L'Union européenne adhérait au projet de créer un monde meilleur pour chaque homme, chaque femme et chaque enfant d'ici à 2030. Les ressources financières et techniques existaient : il fallait maintenant s'assurer du courage et de la détermination du monde politique.
5. Soulignant que les droits et la sécurité des enfants étaient des thèmes chers à tous, il a déclaré que le cadre de développement pour l'après-2015 devait reposer sur cinq objectifs principaux : a) un engagement ferme de tous tendant à ce que chaque habitant de la planète – et notamment les enfants – ait droit à une éducation et des soins de santé décentes, une alimentation nourrissante, de l'eau potable et de l'air pur; b) la fourniture d'un accès à l'énergie, à l'infrastructure et aux télécommunications, qui sont les moteurs de la croissance; c) la protection de l'environnement; d) une attention particulière accordée aux droits des enfants, à la bonne gouvernance, à l'état de droit, à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes comme impératifs politiques, moraux et économiques; et e) la prise de mesures visant à garantir la paix et la sécurité et à réduire les conflits, qui participent à perpétuer la pauvreté. Le cadre devrait insister sur la protection des enfants, et notamment la réduction du nombre d'enfants exposés à la violence – un domaine oublié par les objectifs du Millénaire pour le développement.
6. Des délégations ont remercié le Commissaire pour ses observations et salué l'appui que l'Union européenne assurait aux enfants dans de nombreux pays, y compris dans le cadre de l'action humanitaire. Plusieurs intervenants ont convenu avec le Commissaire européen que le programme de développement pour l'après-2015 devait prévoir de terminer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le

développement, et ils ont cité des exemples spécifiques de résultats obtenus dans leurs propres pays. Un certain nombre d'intervenants ont convenu que le programme de développement pour l'après-2015 devait insister sur la nécessité de protéger les enfants de toutes les formes de violence, de maltraitance, de négligence et d'exploitation, notamment dans les situations d'urgence humanitaire. Un intervenant a noté que l'intégration d'une perspective soucieuse de l'égalité des sexes était essentielle.

7. Un groupe de délégations a insisté sur le lien fort qui existait entre pauvreté et maltraitance et exploitation des enfants, affirmant que la lutte contre la pauvreté pouvait aider à réduire leur prévalence. Le groupe a appelé à un accroissement des investissements dans le renforcement des systèmes et capacités consacrés à la protection de l'enfance. L'UNICEF ne disposait pas à lui seul des ressources nécessaires pour combler les lacunes dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et il fallait absolument conclure des partenariats.

8. Le Commissaire européen a remercié les délégations pour leurs observations positives et encourageantes. Concernant la mesure des résultats, il a expliqué que la Commission européenne travaillait à l'élaboration d'un cadre de résultats en matière de développement et de coopération consacré à l'élimination de la pauvreté, à la santé maternelle et à d'autres objectifs, en vue de l'intégrer dans le cadre mondial de développement pour l'après-2015. Il a reconnu l'importance de la coopération Sud-Sud, Nord-Sud et d'autres formes de coopération pour le développement, comme l'avaient mentionné plusieurs délégations.

9. Répondant aux observations de deux délégations sur la nécessité de poursuivre la lutte contre la polio, le Commissaire européen a déclaré que l'élimination de la polio et l'enregistrement des enfants montraient qu'il fallait consacrer les ressources nécessaires pour atteindre les objectifs visés, indépendamment du nombre de personnes à aider.

10. Il a salué l'UNICEF, qui était l'une des organisations les plus respectées et admirées dans le secteur du développement et annoncé que l'Union européenne verserait 320 millions d'euros à l'UNICEF dans le cadre de son initiative « Un milliard d'euros » pour participer à l'accélération des efforts en vue de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement qui connaissaient les plus gros retards.

## Annexe II

### Décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 2014

2014/1

#### Modification des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* la modification proposée des procédures d'examen et d'approbation des descriptifs de programme de pays (E/ICEF/2014/P/L.1), sous réserve des dispositions de la présente décision;

2. *Se félicite* des efforts que les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement continuent de déployer pour approfondir l'harmonisation et la rationalisation des instruments et mécanismes d'élaboration des programmes en appui à la coopération avec les pays, conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement des organismes des Nations Unies;

3. *Souligne* qu'il faut continuer à mettre l'accent, en programmant la coopération de l'UNICEF, sur la prise en main des programmes par les pays;

4. *Souligne également* le rôle important qui lui revient dans l'examen et l'approbation des descriptifs de programme de pays;

5. *Prie* l'UNICEF de veiller à mener avec lui des consultations transparentes en temps utile, en ménageant un temps de discussion suffisant, et de garantir que toutes les observations et recommandations formulées par les États Membres au sujet des projets de descriptifs de programme de pays soient mises à la disposition de ses membres avant l'examen formel desdits descriptifs;

6. *Demande* que les descriptifs de programme de pays continuent d'être élaborés sur la base des plans et priorités nationaux sous la direction des gouvernements et en consultation avec le Coordonnateur résident et d'autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres acteurs concernés au niveau national, conformément au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, le cas échéant, et au plan stratégique de l'UNICEF;

7. *Prie* l'UNICEF de continuer, conformément aux recommandations issues de l'examen quadriennal complet, à simplifier et harmoniser les instruments et mécanismes d'élaboration de programmes de pays qui lui sont propres et à en réduire le nombre, partout où cela est possible, notamment dans les pays où l'unité d'action des Nations Unies a été mise en œuvre et dans les pays où il a été décidé d'appliquer les procédures opérationnelles permanentes;

8. *Engage* l'UNICEF à continuer de collaborer avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Fonds des Nations Unies pour la population aux fins d'harmoniser encore leurs modèles de descriptif de programme de pays, ainsi que la documentation connexe et les annexes;

9. *Prie* l'UNICEF de faire figurer les éléments suivants dans le descriptif de programme de pays, la documentation connexe et les annexes :

- a) Un budget indicatif montrant l'utilisation attendue des ressources du budget ordinaire et des autres ressources;
- b) Un cadre de résultats et d'allocation des ressources;
- c) Des renseignements sur la manière dont les résultats indiqués dans le cadre de résultats et d'allocation des ressources se rapportent au plan stratégique et au cadre de résultats de l'ensemble de l'Organisation, aux priorités nationales et, le cas échéant, au plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement;
- d) Un plan d'évaluation assorti de coûts;
- e) Un descriptif des responsabilités relatives aux résultats du programme;

10. *Prie également* l'UNICEF de veiller à ce que les cadres de résultats et d'allocation des ressources forment une partie intégrante des descriptifs de programme de pays et de les faire traduire en conséquence;

11. *Rappelle* combien il importe de respecter strictement les résolutions et règlements qui régissent le dispositif linguistique des différents organes et instances de l'Organisation des Nations Unies, notamment la résolution [67/292](#) de l'Assemblée générale.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

## **2014/2**

### **Plan d'action chiffré de l'UNICEF pour l'égalité des sexes (2014-2017)**

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Rappelle* sa décision 2013/9 relative au rapport sur les progrès réalisés par l'UNICEF dans son action en faveur de l'égalité des sexes (E/ICEF/2013/12), dans laquelle il a prié l'UNICEF : a) d'élaborer un nouveau plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2014-2017 et, ce faisant, de remédier aux différents problèmes relevés dans le rapport, notamment dans le domaine des capacités techniques, des compétences et de l'affectation des ressources pour l'égalité des sexes; b) de mettre au point un plan directeur prévoyant un cadre de résultats et un plan de suivi, d'évaluation et de communication d'information; c) d'évaluer le coût du plan d'action pour l'égalité des sexes pour 2014-2017 et d'y affecter les ressources nécessaires;

2. *Rappelle également* sa décision 2013/20 sur le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017, dans laquelle il a à nouveau demandé à l'UNICEF d'établir un plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014-2017) qui comprenne une analyse approfondie des questions d'égalité des sexes afin de mieux les intégrer dans l'organisation en vue de la mise en œuvre du plan stratégique;

3. *Accueille avec satisfaction* la note intitulée « Progrès accomplis relatifs à un plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes » (E/ICEF/2014/CRP.5), les autres

travaux de préparation et de rédaction effectués, ainsi que les consultations qui sont menées pour élaborer le plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014 -2017);

4. *Engage* l'UNICEF à continuer de consulter le Conseil d'administration et les autres partenaires et parties prenantes concernés afin d'achever la mise au point du plan d'action chiffré pour l'égalité des sexes (2014-2017) d'ici à la mi-avril 2014, en vue de le présenter pour information au Conseil d'administration à sa session annuelle de 2014, en même temps que le rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux en matière d'égalité des sexes à l'UNICEF.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

### **2014/3**

## **Rapport financier annuel et états financiers vérifiés de l'UNICEF pour l'année terminée le 31 décembre 2012 et rapport du Comité des commissaires aux comptes**

### *Le Conseil d'administration*

1. *Prend note* des rapports [A/68/5/Add.2](#), [A/68/381](#) et [A/68/350](#);
2. *Note* l'opinion sans réserve formulée par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour 2012;
3. *Soutient* les efforts que fait l'administration de l'UNICEF pour donner suite aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes de l'ONU pour l'année terminée le 31 décembre 2012, y compris en ce qui concerne l'application rapide des recommandations auxquelles il n'a pas encore été donné suite;
4. *Prie* l'UNICEF de continuer à renforcer les fonctions essentielles et les contrôles internes, et d'assurer le suivi et le contrôle des activités des partenaires d'exécution;
5. *Encourage* l'UNICEF à continuer de renforcer le suivi et le contrôle de l'application des accords de coopération qu'il a conclus avec les comités nationaux;
6. *Encourage également* l'UNICEF à accorder la priorité à l'établissement de la version définitive du cadre révisé sur la politique harmonisée concernant les transferts de fonds, en coordination avec les autres membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, et de veiller à ce qu'il y ait un meilleur contrôle lorsque le cadre révisé sera appliqué.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

## 2014/4 Collecte de fonds privés : plan de travail et projet de budget pour 2014

### A. Collecte de fonds et partenariats dans le secteur privé : charges prévues au budget pour l'année budgétaire 2014

#### *Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* pour l'année budgétaire 2014 (du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre) un budget d'un montant de 109 millions de dollars réparti comme suit :

(En millions de dollars des États-Unis)

Mises de fonds . . . . .	49,0
Autres coûts de collecte (secteur privé) . . . . .	60,0
<b>Total des charges à des fins spéciales . . . . .</b>	<b>109,0</b>

2. *Note* qu'un montant de 19,4 millions de dollars a été approuvé dans le budget intégré de l'UNICEF pour la période 2014-2017 ([E/ICEF/2013/AB/L.4](#)) afin de couvrir les charges relatives à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé touchant l'efficacité du développement et les frais de gestion correspondants;

3. *Autorise* l'UNICEF à faire ce qui suit :

a) Engager des montants conformément au récapitulatif de la colonne II du tableau 3 du document [E/ICEF/2014/AB/L.1](#), et les réduire ou au contraire en engager davantage, sans dépasser ceux qui sont indiqués dans les colonnes I et III du même tableau, si le produit de la collecte de fonds et des ventes de cartes et autres articles atteint les niveaux indiqués dans les colonnes I et III;

b) Réaffecter les ressources entre les différentes lignes budgétaires (selon les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus), à concurrence de 10 % des montants approuvés;

c) Engager des montants supplémentaires entre deux de ses sessions, à concurrence du montant imputable aux fluctuations des taux de change, si cela est nécessaire pour exécuter le plan de travail approuvé pour 2014;

4. *Prie* l'UNICEF :

a) De lui communiquer des renseignements et des données afin de le tenir informé régulièrement de l'utilisation qui est faite des mises de fonds et des produits qu'elles permettent d'engranger;

b) De continuer à bien gérer les relations avec les comités nationaux en mettant l'accent sur le suivi de l'application de l'Accord de coopération.

**B. Produits prévus pour 2014**

*Le Conseil d'administration*

*Note* que le montant des produits prévu au budget au titre de la collecte de fonds et des partenariats dans le secteur privé pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 s'élève à 1 317 millions de dollars, comme indiqué dans la colonne II du tableau 3 du document E/ICEF/2014/AB/L.1.

**C. Politique générale**

*Le Conseil d'administration*

1. *Approuve* l'ouverture d'un crédit d'un montant de 49 millions de dollars aux fins de la mise de fonds pour 2014;

2. *Approuve également* l'ouverture d'un crédit de 13,14 millions de dollars pour le mois de janvier 2015, à imputer sur le budget annuel consacré à la collecte de fonds et aux partenariats dans le secteur privé pour 2015.

*Première session ordinaire  
6 février 2014*

---